

STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTÉGÉES 2030

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES AIRES PROTÉGÉES DES LANDES

21 NOVEMBRE 2023

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION TERRITORIAL NOUVELLE-AQUITAINE - 2022-2024

Rappel réglementaire

Article L110-4 du code de l'environnement

L'Etat élabore et met en œuvre, sur la base des données scientifiques disponibles et en concertation avec des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi que des autres parties prenantes, une stratégie nationale des aires protégées dont l'objectif est de couvrir, par un réseau cohérent d'aires protégées en métropole et en outre-mer, sur terre et en mer, au moins 30 % de l'ensemble du territoire national et des espaces maritimes sous souveraineté ou juridiction française. Ce réseau vise également la mise sous protection forte d'au moins 10 % de l'ensemble du territoire national et des espaces maritimes sous souveraineté ou sous juridiction française.

La stratégie mentionnée au premier alinéa du présent I vise à la protection de l'environnement et des paysages, à la préservation et la reconquête de la biodiversité, à la prévention et à l'atténuation des effets du dérèglement climatique ainsi qu'à la valorisation du patrimoine naturel et culturel des territoires. Elle tient compte de l'évolution du risque incendie.

Cette stratégie est actualisée au moins tous les dix ans. La surface totale ainsi que la surface sous protection forte atteintes par le réseau d'aires protégées ne peuvent être réduites entre deux actualisations.

Ordre du jour

1 / Rappels sur la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) et le Plan d'Actions Territorial (PAT) Nouvelle-Aquitaine

Pilier 1 du PAT : renforcement du réseau d'aires protégées

- 2 / Avancement des procédures de création d'Aires Protégées
- 3 / Méthode d'identification des enjeux de protection à l'échelle régionale et départementale

Pilier 2 du PAT : amélioration du réseau d'Aires Protégées

- 4/ focus sur 1 ou 2 mesures intéressant le territoire

1 / Rappels sur la SNAP et le PAT Nouvelle-Aquitaine

La SNAP 2030

- La SNAP 2030 vise à accroître la surface des aires protégées et à renforcer leur résilience face aux changements globaux
- Mesures à décliner sur les territoires (régions et façades au travers de 3 plans d'actions territoriaux triennaux successifs
- Une stratégie qui souligne le rôle moteur des collectivités territoriales, aux côtés de l'État, pour préserver la biodiversité
- Une stratégie qui repose sur une diversité d'outils de protection et leurs synergies, en réponse à une diversité d'écosystèmes, d'enjeux de gestion, d'usages...
- Une Politique Publique Prioritaire du Gouvernement



Le PAT Nouvelle-Aquitaine

PAT NA = volet « espaces protégés » de la Stratégie Régionale Biodiversité

Le plan d'actions territorial Nouvelle-Aquitaine transmis le 16 mars 2023 au Ministre de la transition écologique s'articule autour de 2 piliers d'actions :

Pilier 1 : contribuer aux objectifs de 30% d'espaces protégés et de 10% bénéficiant d'une "protection forte" à l'échelle du territoire national et de la mer sous juridiction française

=> 4 fiches actions

- **Pilier 2** : conforter le réseau d'aires protégées, sa connectivité, améliorer sa gestion, accompagner les activités humaines, conforter la place des espaces protégés dans les territoires et leur rôle pour la connaissance de la biodiversité

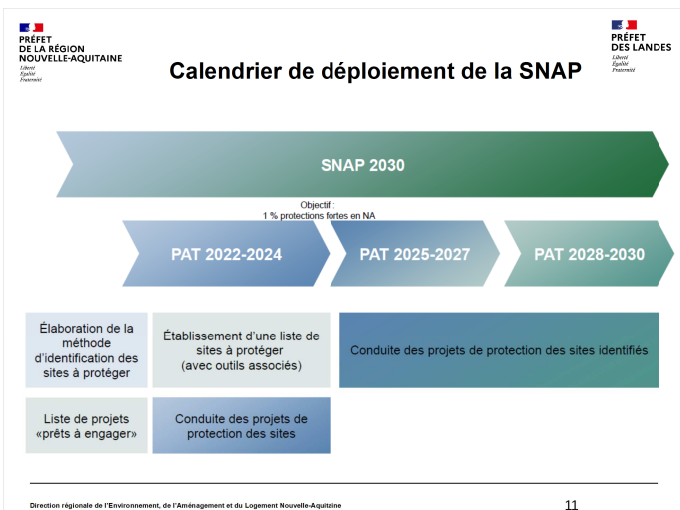
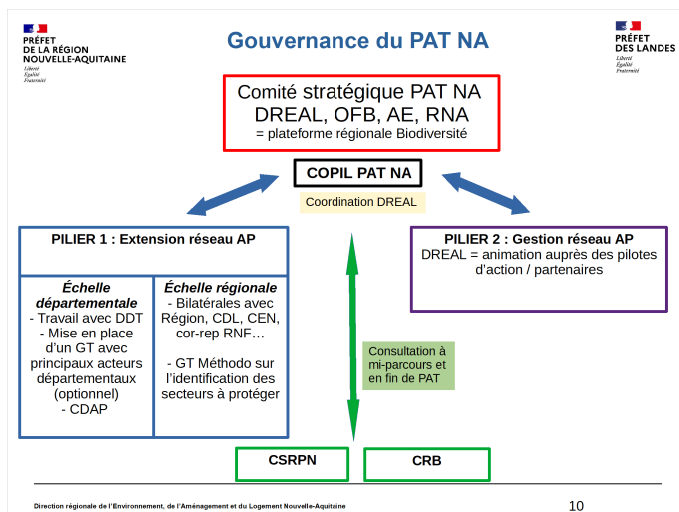
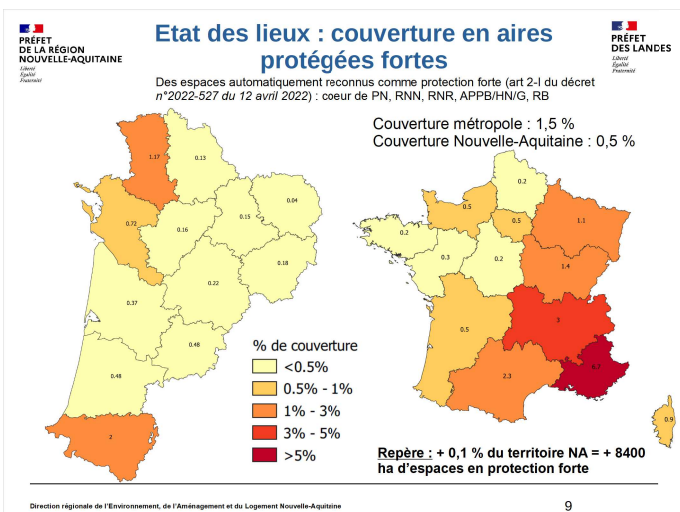
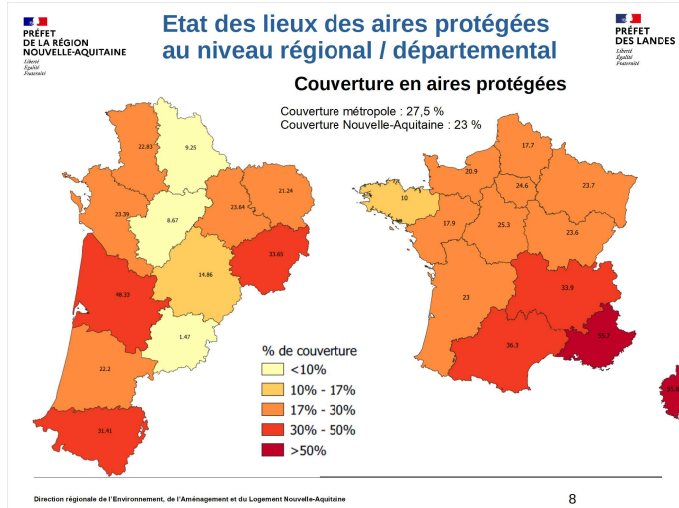
=> 16 fiches actions

Renforcer le réseau d'aires Protégées

- Une priorité : augmenter la superficie des aires protégées fortes avec deux démarches complémentaires
 - création de nouvelles aires protégées (ou extension aires existantes) : RNN, RNR, AP, RB, listes géologiques = protections fortes (PNR et sites Natura 2000 = protections simples)
 - reconnaissance en tant que protection forte d'espaces naturels listés par le décret du 12 avril 2022 : maîtrise foncière des CEN et CdL, ENS, ORE... (analyse au cas par cas)
- Deux temporalités :
 - projets à lancer pendant la durée du premier plan d'actions territorial : **liste 1**
 - enjeux et ambitions de protection à horizon 2030 : **à fixer pour les PAT suivants**

Objectif PAT N-A : atteindre rapidement 1 % de protection forte

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine 7



Liste du PAT : synthèse NA des remontées préfectorales

Outil de protection	Nombre de projets	Superficie potentielle
RNN	7	~ 3 500
Périmètre de protection RNN	1	~ 18 000
RNR	~ 15	~ 3 000
Réserve biologique	5	~ 3 000
APP	19	~ 3 000
Liste départementale géologique	10	~ 250
Natura 2000	3	~ 6 000
PNR	3	~ 450 000

Création AP fortes ~ 13 000 ha
Création AP simples ~ 475 000 ha

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine 12

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
 PRÉFET DES LANDES

Localisation des projets identifiés dans le PAT NA (hors projets PNR)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
 PRÉFET DES LANDES

Mise en œuvre Pilier 1 (extension du réseau d'aires protégées) du PAT NA :

2 / Avancement des procédures de création d'Aires Protégées

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
 PRÉFET DES LANDES

Les projets de création d'aires protégées dans les Landes

Les projets identifiés pour la Liste 1 dans les Landes :

Nom projet + lieu	Porteur	Surface	Outil mobilisé	Etat d'avancement
Création d'une aire sur le Luy à Saugnac et Cambran	commune	Environ 1500 m ²	Arrêté préfectoral de protection de biotope	Rédaction du mémoire technique

Les projets hors liste dans les Landes

Extension d'une aire à Orx	Syndicat mixte de gestion des milieux naturels		Réserve Naturelle Nationale	Rédaction de l'avant-projet sommaire
----------------------------	--	--	-----------------------------	--------------------------------------

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
 PRÉFET DES LANDES

Plan de gestion grande mulette Saugnac-et-Cambran

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
 PRÉFET DES LANDES

Plan de gestion grande mulette Saugnac-et-Cambran

Localisation du site Nature 40 du Gué du courant

La Grande mulette (*Pseudunio auricularis*)

- Moule ne vivant plus que dans 4 rivières en France et 1 en Espagne (l'Elbre)
- La Charente héberge plus de 90% de l'effectif mondial.
- Classée en danger au niveau mondial (liste rouge UICN)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
 PRÉFET DES LANDES

Plan de gestion grande mulette Saugnac-et-Cambran

CONTEXTE

- Enjeu identifié par un article de presse sur la Grande Mulette en janvier 2010.
- 110 individus comptés en juin 2010 et suivi des comptages en 2011 et 2012 dans le cadre de l'inventaire des Grandes mulettes du sud-ouest de la France.
- 2016 mise en place d'un groupe technique (institutions, collectivités, communes, associations, ...)
- 2018 Demande de la commune auprès du département des Landes de la création d'un site Nature 40. Site labellisé en commission Nature 40.
- Rédaction du plan de gestion 2020-2024 par le Service Patrimoine Naturel du département des Landes.
- 2022 déclenchement de la procédure pour l'arrêté préfectoral de protection de biotope.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DES LANDES

Arrêté préfectoral de protection de biotope grande mulette à Sagnac-et-Cambran

Objectifs	Actions
Assurer la protection réglementaire du tronçon du Luy	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)
Garantir la bonne conservation des habitats de Grande mulette	Déplacer la station de référence de l'Agence de l'eau Suivre la population de Grande mulette (campagnes de CMR) Instaurer une réserve de pêche avec l'AAPPMA de Dax

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine 19

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DES LANDES

Arrêté préfectoral de protection de biotope grande mulette à Sagnac-et-Cambran

Procédure

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope sont des outils réglementaires pour prendre toutes les mesures pour empêcher la dégradation d'un biotope.

Argumentaire technique en cours de rédaction




Consultation pour avis simple des usagers et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et de la CDNPS

Mise en place de l'APPB courant 2024.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine 20

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DES LANDES

Projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Marais d'Orx créée par décret du 8 février 1995

Plan de Gestion RNN Marais d'Orx 2022-2031 validé par arrêté préfectoral du 6 avril 2023

➔ ENJEU 1 : Un site majeur pour l'avifaune au niveau national, européen et international


➔ Objectif à long terme 1 : Conserver le rôle de site majeur pour l'avifaune au niveau national, européen et international pour les populations biogéographiques concernées

➔ Action : Extension du périmètre de la RNN au Marais Burret (opération de concertation)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine 21

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DES LANDES


Projet d'extension RNN Casier Burret : Marais d'Orx



Caractéristiques du Casier Burret :

- Quatrième casier de l'entité hydraulique « Marais d'Orx », connexions hydrauliques, notamment dans la gestion des crues ;
- Zone d'expansion des crues ne nécessitant pas de pompage (mais il est indispensable de garder les digues et le polder en état) ;
- Seul casier en eau avec des herbiers aquatiques (jussie essentiellement) -> meilleure qualité de l'eau et présence d'habitats d'espèces remarquables (larges herbiers d'*Utricularia australis*), peuplement diversifié de poissons avec zones de pêche pour les balbuzards ;
- Différence et complémentarité des habitats humides du casier avec ceux les 3 autres casiers notamment dans l'attractivité et l'accueil de l'avifaune ...

Herbiers aquatiques -> mosaïque d'habitats humides (présence d'urticales)




Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine 22

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DES LANDES


Projet d'extension RNN Casier Burret : Marais d'Orx

Espèces remarquables et forts enjeux de biodiversité :

- Présence certaine de la Marouette de Baillon (mâles chanteurs en période de reproduction) ;
- Nidification de la colonie de mouettes rieuses (seule colonie reproductrice dans les Landes) ;
- Importante zone de repos et de reproduction pour rallidés, anatidés, spatules blanches en halte migratoire prénuptiale, doritoir ou pré-doritoir pour grues cendrées ... ;
- Total oiseaux nicheurs (plus de 200 couples : râles d'eau, marouettes de Baillon, mouettes rieuses, grèbes huppés et castagneux, foulques, canards colverts ...)
- Pontes de cistudes d'Europe sur les digues ...



Spatules blanches en halte migratoire prénuptiale au printemps



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine 23

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DES LANDES

Projet d'extension RNN Casier Burret : Marais d'Orx

- Espace entièrement naturel ;
- Enjeu d'harmonisation de la réglementation de la RNN et cohérence de perception pour le public ;
- Statut foncier : Propriété du Conservatoire du Littoral, caractère inaliénable ;
- Seul site du CDL proposé en protection forte dans les Landes ;
- Le plan de gestion de la RNN 2022-2031 prend déjà en compte les enjeux du casier Burret alors qu'il n'est pas inclus dans la réserve naturelle nationale ;
- l'action d'extension du périmètre de la RNN au Marais Burret (opération de concertation) est donc planifiée dans le PDG 2022-2031.

« Le CSRPN Nouvelle-Aquitaine, a formulé à l'unanimité pour le plan de gestion 2022-2031 de la RNN du marais d'Orx, un avis favorable avec remarques notamment celle-ci : Intégrer le marais de Burret dans le périmètre de la RNN au plan de gestion 2022-2031 de la RNN du marais d'Orx ».

Projet d'extension validé au comité consultatif du 12 juillet 2023

Rédaction de l'avant-projet sommaire de l'extension en cours

Puis consultations obligatoires et enquête publique pour modifier le décret de 1995

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine 24

Mise en œuvre Pilier 1 du PAT NA :

3 / Méthode d'identification des enjeux de protection à l'échelle régionale et départementale (mesure 03-B)

Méthode de travail

- **Etude « Hotspots » :**
 - Identifier les enjeux de biodiversité majeurs (hiérarchisation régionale) : étude Hotspots « enrichie » (espèces soumises à un plan national d'actions, déclinaisons sur les thématiques zones humides et forestières)
 - Confronter ces enjeux de biodiversité avec les espaces protégés actuels et les pressions sur le milieu (artificialisation définitive de sols) : secteurs à enjeux encore non protégés, menacés par l'artificialisation
- Prendre en compte les éléments de connaissance locaux : espaces identifiés par les collectivités (dont éléments issus « schémas ENS », des TVB locales) ou les autres acteurs, stations botaniques identifiées par les CBN, données PNA si spatialisées...

Cadrage de la démarche en équipe projet régionale

Méthode à valider en CSRPN début 2024

Déclinaison cartographique des secteurs à enjeux courant 2024 pour partage sur les territoires au 2ème semestre (par sous-territoires / thématiques /...)

Croiser avec les périmètres d'animation existants pour le portage des projets AP : sites Natura 2000, PNR, périmètre d'intervention des conservatoires, zone de préemption ENS, sites classés (grands ensembles paysagers), EPCI volontaires (initiatives locales) ...

Présentation CBNSA LPO HOTSPOTS voir diaporama spécifique

Mise en œuvre Pilier 2 du PAT NA : amélioration du réseau d'Aires Protégées

4/ focus sur des outils ou mesures intéressant le territoire

Pilier 2 Amélioration réseau d'aires protégées

- **Pilotage DREAL en lien avec les partenaires régionaux**
- **Mesures transversales :** connectivité entre Aires Protégées, réseau des gestionnaires et plateforme de ressources, évaluation et élaboration des plans de gestion, réactualisation des Arrêtés Préfectoraux, catalogue des pratiques et usages compatibles, prise en compte des AP dans les documents de planification, AP et stratégies d'adaptation au CC, Diagnostic d'Ancrage Territorial pour mieux faire connaître les aires protégées à l'extérieur de leur périmètre, EEDD, AP et recherche appliquée...

Présentation de trois actions sur les réserves naturelles

Objectif : mieux faire connaître les réserves naturelles aux citoyens (mesure 12-B) et les ancrer sur les territoires (mesure 10-C)

- RDV dans les réserves naturelles nationales du syndicat mixte de gestion des milieux naturels
- La langue des signes sur la RNN de l'étang Noir
- Diagnostic d'ancrage territorial RNG des carrières de Tercis-les-Bains

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DES LANDES

« RDV dans nos Réserves naturelles »

Principe d'une rencontre annuelle avec le territoire et ses habitants
 Rdv annuel à pérenniser
 Une année / un site
Bilan 15 oct 23 :

- 1^{ère} manifestation à Arjuzanx
- Des ateliers, 3 équipes, 3 conférences et une visite de site
- Environ 100/120 personnes
- Rdv en 2024 à l'étang Noir



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine **31**

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DES LANDES

La Nature dans les mains

en 2011 : Demande d'une visite guidée de la réserve pour un groupe de jeunes sourds

en 2017 : 1^{ère} visite guidée organisée par la réserve en partenariat avec une association locale « des Mains et des Signes »

réflexion sur l'accueil de ce public spécifique, envie de communiquer et partager – début apprentissage de la LSF puis un agent de la RNN Etang Noir se forme

Depuis 2021 : intégration d'une visite en LSF tous les jeudis matin en période estivale, Journée mondiale des Zones humides en duo...

« Portraits signés », Expo sur la passerelle photos M. Quérrel

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine **32**

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DES LANDES

La Nature dans les mains

en 2022 : Co-animation conférence avec RNN Moïse Oliéron « accessibilité des sourds en réserve naturelle »

en 2023 :

- ✦ Mise en place d'un groupe de travail au sein de la commission ESN de RNF
- ✦ En Nlle Aquitaine, 7 RNN actives dans le groupe de pilotage :
- ✦ Un dossier Fonds vert déposé par RNF en Nouvelle Aquitaine pour financer ce projet d'outil de médiation. Dossier retenu et financé à 100 % par le fond vert !

réflexion sur la nécessité de développer les partenariats, partager les expériences, de créer un outil commun de médiation pour :

- ✦ Favoriser l'inclusion du public sourd dans les réserves naturelles
- ✦ Créer de la mixité sociale entre sourds et entendants
- ✦ Inventer et pérenniser des « signes » en lien avec le monde de la Nature
- ✦ Créer des outils pédagogiques pour l'accueil du public sourd à l'échelle du réseau RNF
- ✦ Faciliter l'accueil du public sourd pour le personnel des réserves naturelles qui ne sait pas « signer »

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine **33**

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DES LANDES

La Nature dans les mains

Reserve Naturelle Régionale SITE DES CARRIÈRES DE TERCIS-LES-BAINS

Déroulement du Diagnostic d'ancrage Territorial sur la RNR de Tercis en 2020

- RNR de Tercis = un des 5 sites pilotes nationaux pour tester la méthode du DAT développée par RNF en 2020
- Une stagiaire en sociologie et sciences humaines dédiée au DAT pendant 6 mois
- 27 acteurs du territoire enquêtés
- 1 enquête = 36 questions/métriages
- Analyses : 3 indicateurs (Connaissance, Intérêt et Implication), profils sociologiques, analyse AFOM...
- 1 restitution des résultats avec invitation de tous les acteurs ayant participé
- Prise en compte des résultats dans le nouveau plan de gestion 2024-2033

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine **34**

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DES LANDES

Résultats du DAT sur la RNR de Tercis

Indicateur Connaissance :

- Bonne connaissance du site, des enjeux, de l'équipe gestionnaire, réglementation perçue comme acceptable...
- note : 3,9/5

Indicateur Intérêt :

- Peu d'acteurs viennent sur le site et connaissent les animations qui y sont réalisées
- Gestion perçue comme satisfaisante mais améliorable
- Soutien de principe aux gestionnaires et apports RNF perçus positifs pour le territoire...
- note : 3,9/5

Indicateur Implication :

- Lien Acteurs/Gestionnaires : « passif tendant vers l'affectif »
- Qualité du lien : satisfaisante en amélioration
- Participation des acteurs à la vie du site : faible, se sentent peu consultés...
- note : 3,3/5

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine **35**

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DES LANDES

Résultats du DAT sur la RNR de Tercis : profils sociologiques

Vision positive de la Réserve : Lien Réserve ↔ Territoire équilibré

Vision négative de la Réserve : Réglementation inappropriée

Vision neutre de la Réserve : Le Territoire avant la Réserve

Vision positive de la Réserve : Réglementation nécessaire et justifiée

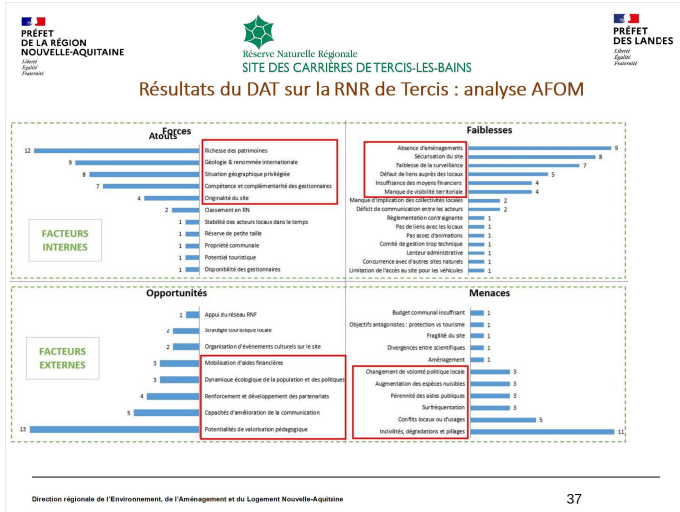
Acteurs Fédérateurs 37%

Acteurs Contraints 13%

Acteurs Territoriaux 15%

Acteurs Environnementaux 37%

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine **36**



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté Égalité Fraternité

Réserve Naturelle Régionale
SITE DES CARRIÈRES DE TERCIS-LES-BAINS

PRÉFET DES LANDES
Liberté Égalité Fraternité

Prise en compte des résultats du DAT dans le nouveau plan de gestion

Extrait du Facteur Clé de la Réussite : Sensibilisation et ancrage territorial

OLT12 : Améliorer l'ancrage territorial de la Réserve par la sensibilisation et la pédagogie

Objectifs opérationnels	Opérations
Améliorer la compréhension de la réglementation	Rappel du règlement de la Réserve lors de toutes rencontres avec le public quel qu'il soit
	Adaptation de la réglementation aux usages constatés n'ayant pas ou peu d'impact sur les enjeux du site
	Communication locale sur la réglementation
Établir une relation de confiance et une vision partagée du site entre les acteurs clés du territoire et les co-gestionnaires	Appui au portage collectif du projet de sentier d'interprétation
	Réalisation d'une analyse sur les valeurs ajoutées de la Réserve pour son territoire
	Organisation de moments d'échanges entre les élus, les acteurs clés du territoire et les co-gestionnaires
	Implication des usagers locaux dans la gestion de la Réserve
	Identifier un « ambassadeur » de la Réserve
	Participation à des événements organisés par des acteurs locaux
	Développement de partenariats et échanges avec les structures locales

Partenaires :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine 38

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DES LANDES
Liberté Égalité Fraternité

Éléments de calendrier

- 3èmes CDAP : 15/10 au 15/12/2023
- CSRPN : 1^{er} trimestre 2024 (méthode d'identification des secteurs à protéger + état d'avancement mise en œuvre du PAT)
- Poursuite des projets AP et reconnaissance Protection Forte en 2024
- Déploiement de la méthode d'identification des secteurs à protéger de mars à septembre 2024
- 4èmes CDAP : automne 2024
- Évaluation PAT1 et début rédaction PAT 2 : fin 2024

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine 39

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DES LANDES
Liberté Égalité Fraternité

STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTÉGÉES 2030

MERCI DE VOTRE ATTENTION

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION TERRITORIAL NOUVELLE-AQUITAINE - 2022-2024

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine 40